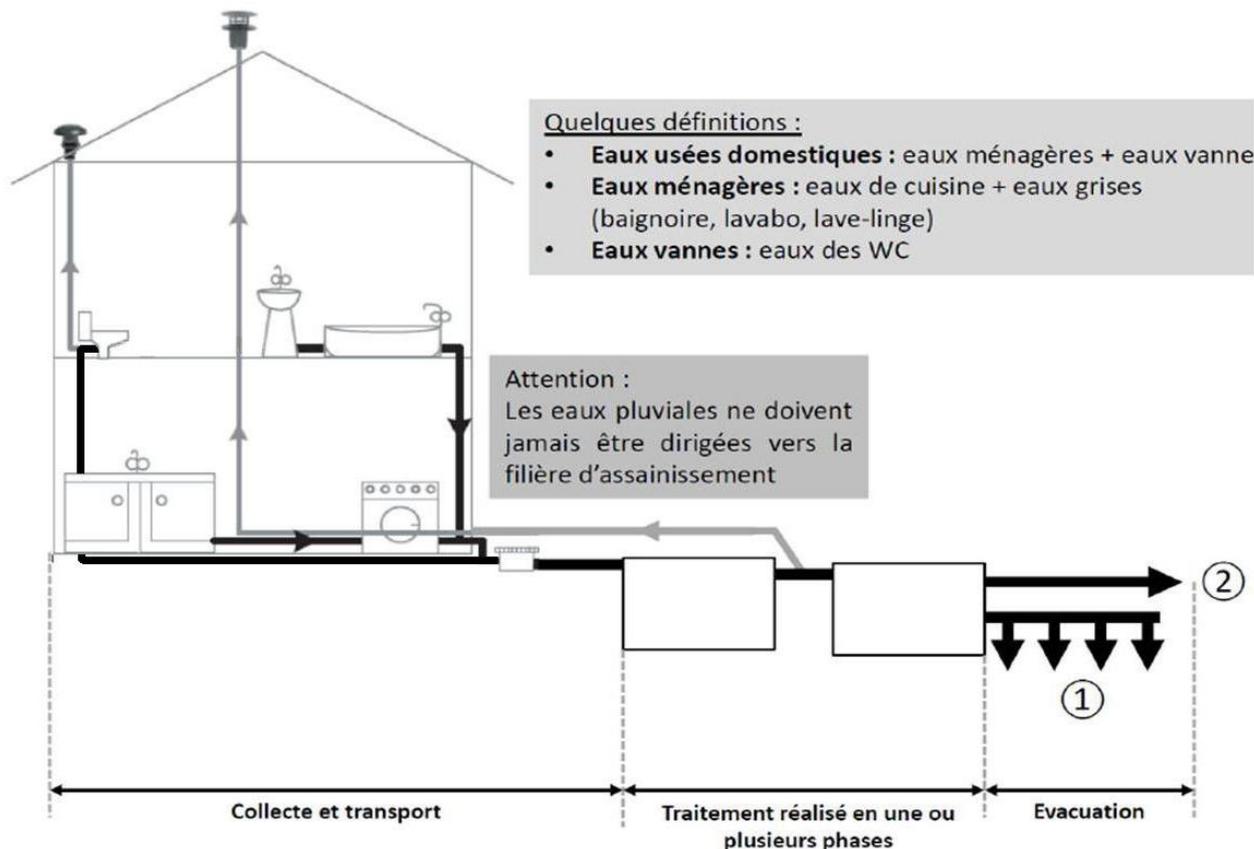




➤ LA COLLECTE



Extrait du document *Guide de l'utilisateur – « Assainissement non collectif – Guide d'information sur les installations »* - MEDD – Sept 2012

Les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison. Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter. Toutes les eaux usées de votre habitation (eaux des WC, de cuisine, de salle de bains, des machines à laver,...) doivent être collectées puis dirigées vers l'installation d'Assainissement Non Collectif. Les eaux de pluie, telles que les eaux de toitures, de terrasse ne sont pas des eaux usées : elles doivent être collectées et traitées séparément (rejet au fossé, infiltration sur parcelle...).



➤ TRAITEMENT PRIMAIRE

- > Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement : c'est le rôle du traitement primaire.
- > Ce traitement primaire est réalisé dans une fosse, appelée fosse toutes eaux, qui recueille toutes les eaux usées collectées. Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse devront être régulièrement évacuées (environ tous les 4 ans) : c'est l'opération de vidange de la fosse. En sortie de fosse, les eaux usées traversent un préfiltre afin d'éliminer les matières en suspension qui peuvent venir altérer le fonctionnement de traitement.

➤ TRAITEMENT SECONDAIRE ET EVACUATION

- > En sortie du traitement primaire, l'eau est débarrassée des éléments solides, mais elle contient cependant encore de la pollution organique. C'est pourquoi elle doit être traitée.
- > L'élimination de la pollution est alors obtenue par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable, grâce à l'action des micro-organismes et de l'air qui y sont naturellement présents.
- > Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol. Si cela n'est pas possible (sol argileux...), un rejet en surface, par exemple dans un fossé, peut être envisagé.

Attention !!!

Pour que le dispositif fonctionne durablement, le choix du type d'Assainissement Non Collectif à mettre en place doit tenir compte des caractéristiques et contraintes de votre terrain et des caractéristiques de l'habitation et de son usage.

